

SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 14 AVRIL 2016

Date de la convocation : 8 avril 2016

L'An deux mille seize et le quatorze du mois d'avril (14.04.2016) à 14 heures 30, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 8 avril 2016, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

Présents : 20

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Titulaire), M. Mathieu ALBUGUES (Suppléant), Mme NEGRE Marie-Claude (Titulaire), M. CALAFAT Alexis (Titulaire), M. GARRIGUES Francis (Titulaire), M. GARGUY Bernard (Titulaire), M. JEANJEAN Claude (Titulaire), M. VERIL Claude (Titulaire), Mme LAMERA Emeline (Titulaire), M. TSCHOCKE Christian (Titulaire), M. RAYNAL Jean-Claude (Titulaire), M. DELBREIL Thierry (Titulaire), M. BRIOIS Xavier (Suppléant), M. QUATRE Christian (Titulaire), M. SAMAIN Hugues (suppléant).

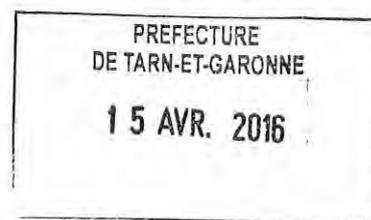
Représenté : 2

Mme TURELLA-BAYOL Frédérique a donné procuration à M. BESIERS Jean-Philippe
M. ASTRUC Christian a donné procuration à M. BERTELLI Jean-Claude

Excusé : 1

M. BENCE Jean-Marie (SIVOM des Terrasses et Vallées du Tarn et de la Garonne)

Mme Emeline LAMERA a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.



Délibération N°04/2016-07
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en ses articles L.5722-1 et suivants,

Vu la délibération n°02/2016-04 du Comité syndical du 29 Février 2016, prenant acte des orientations budgétaires pour 2016, présentées par le Président du Syndicat mixte,

Le Président du Syndicat mixte a présenté au Comité syndical le rapport du budget primitif 2016 et sa maquette ci-annexés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal du Syndicat mixte pour 2016, tel qu'annexé

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le

15 AVR. 2016

et de la publication le

15 AVR. 2016

Fait à Montauban, le 14 Avril 2016
Le Président,

Jean-Philippe BESIERS

